



## Tableau des honoraires de location et gestion immobilières

Biens à usage d'habitation nus ou meublés (soumis à la Loi du 6 juillet 1989 article 5)		
Détail des honoraires	Montant	Prise en charge
Entremise et négociation Recherche de locataire et publicité	100 € TTC	Bailleur
Visite - Constitution du dossier locataire - Rédaction du bail *	Zone B1 **: 10 €/m2 TTC Zones B2 et C **: 8 € / m2 TTC	Bailleur et Locataire
Etat des lieux *	3€/m2 TTC	Bailleur et Locataire

Taux de TVA applicable : 20 %

\* Ce tarif est applicable à chacune des parties. Le montant TTC à la charge du locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal au plafond réglementaire. Décret 2014-890 du 1er août 2014

\*\* Zonage des zones tendus (trouver votre commune en cliquant [ici](#))

Exemple sur 2 communes : Bordeaux en zone B1 et Saint-André-de-Cubzac en zone B2

Biens à usage commercial ou professionnel	
Mission	Montant
Honoraires en location simple	25 % HT du loyer annuel hors charges et hors taxes à la charge exclusive du preneur
Honoraires en cession de droit au bail	25 % HT du loyer annuel hors charges et hors taxes à la charge exclusive du preneur

Gestion locative	Pourcentage du loyer mensuel charges comprises	
Loyers inférieurs à 1500 € CC	5,9 % HT	7,08 % TTC
Loyers entre 1500 et 2000 € CC	4,9 % HT	5,88 % TTC
Loyers supérieurs à 2000 €	3,9% HT	4,68 % TTC

<b>En option</b> : Garantie Loyers Impayés (GLI) et prise en charge des dégradations jusqu'à 10 000 € par sinistre	1,9 % TTC
--	-----------